



ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

LA PROFESSION

L'accompagnant éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser un accompagnement social au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap quelle qu'en soit l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en oeuvre son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes vieillissantes, et les accompagne dans leur vie sociale relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

LE DIPLÔME

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et par l'épreuve écrite finale (DC1) organisée par la DRDJSCS. Le référentiel de certification est organisé par Domaine de Compétence, comme suit :

- Domaine de Compétence 1 (ou DC 1) « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ».
- Domaine de Compétence 2 (ou DC 2) « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ».
- Domaine de Compétence 3 (ou DC 3) « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ».
- Domaine de Compétence 4 (ou DC 4) « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ».

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016
- Arrêté du 29 janvier 2016
- Arrêté du 11 mars 2016
- Arrêté du 14 novembre 2016
- Arrêté du 25 juillet 2017

LES APTITUDES

L'accompagnant éducatif et social (AES) doit savoir se positionner en professionnel du champ de l'action sociale et médico-sociale. Il doit accompagner la personne au quotidien et dans la proximité, en coopération avec l'ensemble des professionnels concernés. Il doit participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne accompagnée. Il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun diplôme n'est exigé pour préparer le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES). Cependant l'entrée en formation est soumise à la réussite aux épreuves d'admission en formation organisées par les établissements de formation : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité (d'une durée d'une heure et demie) se compose d'un questionnaire de dix questions orientées vers l'actualité sociale, médico-sociale, économique et éducative.

L'épreuve d'admission se compose d'un oral de trente minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale, un document préalablement renseigné par le candidat sert de trame à cette épreuve orale.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministère chargé des affaires sociales ;
- Les lauréats de l'Institut du service civique.

Peuvent présenter le certificat de spécialité complémentaire :

- Les candidats titulaires du diplôme d'AES qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme ;
- Les titulaires du DEAMP ou du DEAVS qui souhaitent s'inscrire dans une spécialité autre que celle acquise au titre de leur diplôme d'origine.

LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est organisée sur une amplitude de 9 à 24 mois.

Elle comporte 504 heures d'enseignement théorique dont 357 heures de formation « socle commun » pour l'ensemble des candidats au DEAES et 147 heures de formation relative à la spécialité choisie par les candidats.

Elle comprend également 840 heures de formation pratique.

La formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

La formation théorique et pratique se décompose en quatre Domaines de Formation (DF). Elle est précédée d'une période de détermination de parcours et comprend également des temps de validation de l'acquisition de compétences.

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est définie comme suit :

- DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.
- DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle et 63 heures d'enseignements de spécialité.
- DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignement socle et 28 heures d'enseignements de spécialité.
- DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignement socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

Pour chaque domaine de compétence, la formation pratique donne lieu à une évaluation par le site qualifiant. Les sites qualifiants de stages font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de stage précise les engagements réciproques des signataires, relatifs au caractère qualifiant du site et aux conditions matérielles d'accueil du stagiaire. Le candidat dispose d'un livret de formation.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

En lien avec la spécialité qu'il aura choisie, l'accompagnant éducatif et social (AES) exercera sur les lieux de vie des personnes accompagnées.

L'AES ayant obtenu la spécialité « accompagnement de la vie à domicile » intervient auprès de personnes âgées, handicapées ou de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé. Il exerce au domicile de la personne accompagnée ou dans des services d'accompagnement médico-social tels que les services d'aide à domicile (SAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ... avec un employeur particulier ou une association.

L'AES ayant obtenu la spécialité « accompagnement à la vie en structure collective », dans le cadre d'un projet institutionnel, contribue par ses actions au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne aidée. Il exerce son activité dans des établissements médico-sociaux, principalement en internat ou en semi-internat (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) ; maison d'accueil spécialisée (MAS) ; centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

L'AES ayant obtenu la spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » intervient dans le cadre d'un projet personnalisé pour faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il exerce son activité principalement dans des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignement et de formation. Son employeur peut être une association, une commune ou une administration publique.

LA VAE

Le DEAES peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités en formation). Le rapport direct avec le DEAES est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins deux activités relevant de chacun de quatre domaines d'activités (une activité de socle commun et une activité de spécialité).

Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise. La durée totale d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande de recevabilité VAE.

Le représentant de l'Etat dans la région décide de la recevabilité de la demande de VAE. Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et au terme d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, avec mention de la spécialité acquise.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (Tél : 0810 017 710), organisme auprès duquel il convient de retirer le dossier - <http://vae.asp-public.fr> et <http://www.vae.gouv.fr>

Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité acceptée. La liste de ces organismes est disponible sur le site Internet de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique "La validation des acquis de l'expérience dans les professions paramédicales et du travail social" : <http://auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/>.

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation AES (sous réserve des agréments délivrés par le Conseil Régional pour la rentrée 2019) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

AIN	ADEA FORMATION	12 rue du Peloux - 01000 BOURG-EN-BRESSE
	GRETA de l'AIN	Lycée du Bugey - 113 rue du 5 ^{ème} RTM - 01300 BELLEY Cedex
	GRETA de l'AIN	Lycée Xavier Bichat - avenue du Lac - 01130 NANTUA
	GRETA de l'AIN	Lycée International - 90 avenue Stéphane Heyssel - 01630 SAINT GENIS DE POUILLY
	IREIS DE L'AIN	48 rue du Peloux - 01000 BOURG-EN-BRESSE
	LEAP SAINT SORLIN	10 Place de la Halle - 01150 SAINT SORLIN-EN-BUGEY
ALLIER	GRETA BASSIN DORE ALLIER	Lycée Albert Londres Boulevard du 8 mai 1945 - 03300 CUSSET
	GRETA BOURBONNAIS COMBRAILLE (03-63)	Lycée Paul Constans - Rue Christophe Thivrier - 03100 MONTLUCON
	GRETA NORD ALLIER	39 Place Jules Ferry - BP 89 - 03403 YZEURE Cedex
	INFA	10 rue de la Glacerie - 03100 MONTLUCON
	IRFSS Auvergne Croix Rouge Française	20 rue du Vert Galant BP 30401 - 03004 MOULINS Cedex

LES LIEUX DE FORMATION

ARDECHE	GRETA VIVA 5	Avenue Jean Jaurès – 07100 ANNONAY
	GRETA VIVARAIS PROVENCE	QUART ROQUA - 07200 AUBENAS
	IFPS - CH SAINTE-MARIE	19 cours du Temple BP 241 - 07002 PRIVAS Cedex
	VIVARAIS FORMATION	111 avenue du 8 mai 1945 - 07300 TOURNON-SUR-RHONE
CANTAL	INFA	7 avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
	AFORMAC	5, rue du Coq Vert - 15000 AURILLAC
	CFEA – LEAP SAINT-JOSEPH	22, avenue de la Gare - 15600 MAURS
	GRETA MONTS DU CANTAL	10, rue du Docteur Chibret - 15000 AURILLAC
	MFR Saint-Flour	Route de Massalès - 15100 SAINT-FLOUR
DROME	ARFRIPS	Le Victorien - 19 avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE
	CARREL	ESAT Alain Boubel et EA de Montélimar, Croix-Rouge Française - Parc d'Activités du Meyrol - Rue du Bouquet - 26200 MONTELMAR -
	CFPPA de NYONS	2 avenue de Venterol - 26110 NYONS
	ESSSE	103 avenue Maurice Faure - 26000 VALENCE
	GRETA VIVA 5	37-39 rue Barthélémy de Laffemas - BP 26 - 26901 VALENCE Cedex 09
	GRETA VIVA 5	LP Bouvet, rue Bouvet - 26100 ROMANS-SUR-ISERE
	GRETA VIVA 5	LP Armorin - 35 avenue Henri Grand - 26400 CREST
	GRETA VIVARAIS PROVENCE	Maison des services publics - 1 avenue Saint-Martin - 26200 MONTELMAR
ISERE	AFPA AURA	Le pont de Claix – 38 avenue Victor Hugo - 38800 LE PONT DE CLAIX
	GRETA DE GRENOBLE	27 rue Anatole France - 38000 GRENOBLE
	GRETA DE GRENOBLE	Antenne Centre Isère - 21 boulevard Edgar Kofler - 38500 VOIRON
	GRETA NORD ISERE	"Le Transalpin II" - 33 avenue d'Italie - CS 94002 - 38307 BOURGOIN-JALLIEU
	IFRA	11 rue Clément Ader – 38130 ECHIROLLES
	IFTS	3 avenue Victor Hugo - BP165 - 38432 ECHIROLLES Cedex
	LYCEE PRIVE DU GUIERS VAL D'AINAN	10 place du marché - 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN
	LP FRANCOISE DOLTO	4 rue Piardièrre - 38120 LE FONTANIL CORNILLON
LOIRE	ADYFOR - ADMR	5 rue Jean Brugel - 42650 SAINT-JEAN-DE-BONNEFONDS
	CFPPA DE ROANNE CHERVE	CS 90023 - 42124 PERREUX Cedex
	GRETA LOIRE	22 rue Louis Soulié – 42000 SAINT ETIENNE
	IREIS DE LA LOIRE	42 rue de La Tour de Varans - CS 10200 - 42704 FIRMINY Cedex
	IRFSS CROIX-ROUGE	41 rue Montferré - 42100 SAINT- ETIENNE
	LPP SAINT ENNEMOND	8-10 rue du Pilat - 42400 SAINT-CHAMOND
	LTP LE PUIIS DE L'AUNE	Rue Louis Blanc - 42100 FEURS
	MFR MARLHES	22 route de Jonzieux - 42660 MARLHES
	UFCV	(Dans les locaux de l'Association Nature pour tous) - 51 rue Sibert – 42400 SAINT CHAMOND
HAUTE-LOIRE	INFA	Chemin de Jalavoux - 43000 AIGUILHE
	Centre de formation continue Anne Marie Martel	2, rue Anne-Marie Martel CS 60044 43009 LE-PUY EN VELAY Cedex
	CFPPA	Route de Queyrieres BP 41 - 43200 YSSINGEAUX
	MFR Sainte-Florine	6, rue Jean Catinot - 43250 SAINTE-FLOIRINE
PUY-DE-DOME	ITSRA	62, avenue Marx Dormoy - 63000 CLERMONT-FERRAND
	INFA	107, avenue de la Libération - 63000 CLERMONT-FERRAND
	GRETA DORE ALLIER	68, avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS
	GRETA LIVRADOIS FOREZ	Lycée Blaise Pascal 23 rue Blaise Pascal - 63600 AMBERT
	GRETA BOURBONNAIS COMBRAILLE	Lycée Professionnel Desaix Le Mas Boutin - 63700 SAINT-ELOY-LES-MINES
	LEAP – CMRG	1, Route de Riom – BP 10 - 63720 ENNEZAT
	UFCV	11, rue Montlosier - 63000 CLERMONT-FERRAND

LES LIEUX DE FORMATION

RHONE	AFPA RA	8 chemin des Iles – 69140 RILLEUX LA PAPE
	ARFRIPS	10 impasse Pierre Baizet - CS 10422 - 69338 LYON Cedex 09
	ASSISTEAL FORMATION	68 Cours Albert Thomas - 69008 LYON
	CEFI	11 rue d'Alsace Lorraine - 69500 BRON
	ECOLE ROCKEFELLER	Ecole Rockefeller - EIASS de Lyon - 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
	ESSSE	Le Sémaphore 20 rue Claire - CP 320 - 69337 LYON Cedex 09
	GRETA LYON METROPOLE	Lycée la Martinière Montplaisir – 61 rue Antoine Lumière - 69372 LYON Cedex 08
	GRETA NORD ISERE	Lycée Ella Fitzgerald - route nationale - BP 40 - 69560 SAINT-ROMAIN-EN-GAL
	GRETA DU RHONE	Lycée Barthélémy Thimmonier - 160 avenue André Lacassagne - 69210 L'ARBRESLE
	IFAS SIMON ROUSSEAU	1 avenue Simon Rousseau – 69270 FONTAINES SUR SAONE
	IF2M	113 rue Marietton - 69009 LYON
	INFA AURA	48 rue de Quivogne - 69002 LYON
	INSTITUT SAINT LAURENT	41 chemin du Chancelier - 69130 ECULLY
	LYCEE NOTRE DAME	72 rue des Jardiniers – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
POLE FORMATION SANTE	Bâtiment B02 - 16 rue Berjon - 69009 LYON	
SAVOIE	AFPA RA	81 rue du Grand Arietaz - 73000 CHAMBERY
	CARREL	Maison des Associations - 67 rue Saint-François de Sales - 73000 CHAMBERY
	GRETA SAVOIE	88 avenue de Bassens - 73000 BASSENS
	INSTITUT SAINT LAURENT	Fondation du Bocage – 340 rue Costa de Beauregard – 73000 CHAMBERY
	IREIS DE SAVOIE	145 rue de la Chavanne - 73490 LA RAVOIRE
HAUTE-SAVOIE	AFPA RA	675 route de Macully - 74330 POISY
	GRETA ARVE FAUCIGNY	210 Quai du Parquet - BP 125 - 74134 BONNEVILLE Cedex
	GRETA LAC	LP Germain Sommeiller - 2 boulevard Taine - BP 322 – 74008 ANNECY Cedex
	GRETA LAC	LP du Chablais - Chemin de Morcy - 74200 THONON LES BAINS
	GRETA LAC	LGT Jean Monnet - 1 place de Lattre de Tassigny - 74106 ANNEMASSE
	IREIS DE HAUTE SAVOIE	1 bis boulevard du Fier - BP 50082 - 74002 ANNECY Cedex
	MFR LA CATIE	6 route de La Catie - 74330 LA BALME DE SILLINGY
	MFR LE BELVEDERE	401 rue de Montagny - 74700 SALLANCHES
UFCV	Les Cantarines – 2 rue Louis Armand – 74000 ANNECY	